

Administration Électronique et carte à puce

La révolution numérique qui, demain, donnera naissance à l'Administration Électronique voulue par les pouvoirs publics s'appuiera vraisemblablement sur des cartes à puce. Tout en simplifiant la vie du citoyen, l'objectif de ce projet, ambitieux et complexe, est aussi de contribuer activement à la réduction des dépenses de l'État. Ce challenge, le Groupement des Cartes Bancaires "CB" l'a lui aussi relevé, et avec succès. Pionnier du paiement par carte à puce, il peut revendiquer d'avoir facilité la vie quotidienne des Français tout en concevant un modèle économiquement performant. Il met aujourd'hui les enseignements de cette réussite, son expertise et ses savoir-faire au service des nombreuses réflexions qui restent à mener pour préparer les conditions du succès qu'il souhaite pour l'e-administration.

**Yves Randoux,
Administrateur**

La carte à puce : une réussite « CB »

Devenue le mode de paiement préféré des Français, la carte de paiement à puce fait désormais partie de leur vie quotidienne. Un succès qu'elle doit à sa fiabilité, sa simplicité et sa souplesse d'utilisation.

Carte nationale d'identité électronique, carte de vie quotidienne, carte Vitale de seconde génération, cartes d'achat... Demain, les Français se verront proposer de **nouvelles cartes à puce** avec, à la clé, un accès simplifié à de nombreux services administratifs.

En quête d'avenir dans le monde de la future « Administration Électronique », la carte à puce a déjà fait ses preuves dans le monde bancaire. **Pionnier** de cette technologie dans l'univers du paiement, le Groupement des Cartes Bancaires "CB" a su en effet créer les conditions de la réussite. La carte à puce CB est ainsi devenue **le moyen de paiement préféré des Français**. Simple à utiliser, largement acceptée dans tous les secteurs d'activité et se classant parmi les systèmes de paiement les plus sûrs du monde, la carte bancaire à puce a gagné **la confiance** de ses utilisateurs. Avec près de 9 Français sur 10 en âge d'avoir une carte qui en possèdent une, l'Hexagone se place en tête en matière d'utilisation de ce support, le montant des transactions réalisées chaque année représentant un quart de la consommation des ménages français.

Si la simplicité d'utilisation de la carte de paiement à puce explique en grande partie son adoption massive par les porteurs et les commerçants, **l'interbancaire** du système déployé par les banques au sein du Groupement des Cartes Bancaires "CB" est aussi l'une des sources du succès du modèle CB. Depuis 1984, en effet, l'interbancaire permet, par exemple, à un porteur de retirer de l'argent avec sa carte sur le distributeur automatique de billets d'une autre banque que la sienne.

Preuve, s'il en était besoin, de la performance de la carte à puce de paiement CB : elle a convaincu tous les grands systèmes de cartes internationaux de se convertir à cette technologie qui, aujourd'hui, a amorcé son **déploiement en Europe**. ■

Cartes CB en France en 2004

152

banques et établissements de crédit membres CB

près de 50 millions

de cartes bancaires CB

1 million

de terminaux et automates de paiement

de l'ordre de 43 000

distributeurs automatiques de billets

près de 6 milliards

de transactions

près de 220 milliards d'euros

payés par cartes CB

Pour un usage étendu des cartes CB

Les porteurs de cartes à puce CB souhaiteraient pouvoir utiliser plus largement encore ce moyen de paiement. Leur attente concerne en priorité son acceptation dans le secteur de la santé et les services publics.

*Quels sont les lieux où vous souhaiteriez pouvoir utiliser plus souvent votre carte bancaire ?**

67 % Les professions de santé

43 % Les services publics

38 % Les livraisons à domicile

34 % Les taxis

* Source : sondage Taylor Nelson Sofres septembre 2004.

Table ronde autour de la puce

Le 19 octobre dernier, le Groupement des Cartes Bancaires "CB" a invité des représentants des pouvoirs publics à participer à une table ronde sur le thème « Administration Électronique : la carte à puce au service des pouvoirs publics ». Il remercie tous ceux qui ont accepté son invitation et ont permis un échange fructueux de points de vue.

Gilles d'Anchald

chargé de mission pour la Mission pour l'économie numérique (MEN) au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI)

Adélaïde Boukambou

directeur des finances et de la commande publique à la mairie de Saint-Mandé

Catherine Chambon

chef de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) au ministère de l'Intérieur

Patrick Delnatte

député du Nord, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Jean Dionis du Séjour

député du Lot-et-Garonne

Jean-Louis Ferracci

chargé de mission sécurité des systèmes d'information au ministère de l'Économie et des Finances

Michel Fouillet

chargé de mission à la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA)

Annie Henrion

chef du département stratégie à l'Agence pour le développement de l'Administration Électronique (ADAE)

Hervé Marseille

vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine et maire de Meudon

Patrice Martin-Lalande

député du Loir-et-Cher, co-président du groupe d'études sur Internet, sur les technologies de l'information et sur la communication et commerce électronique

Fabrice Mattatia

chargé de mission au ministère de l'Intérieur

Marc Meyer

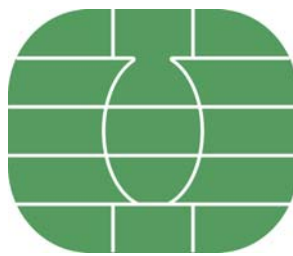
directeur adjoint de l'Agence pour le développement de l'Administration Électronique (ADAE)

Philippe Nogrix

sénateur d'Ille-et-Vilaine, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Cyril Portalez

conseiller technique chargé des services publics et des technologies de l'information et des télécommunications au secrétariat d'État à l'Aménagement du territoire



L'expertise « CB » en partage

À l'origine d'un modèle économique de transaction électronique performant, le système « CB » a fondé sa réussite sur la maîtrise des challenges auxquels l'Administration Électronique fait face aujourd'hui.

Avec le lancement du projet ADELE (pour Administration Électronique) début 2004, les pouvoirs publics ont engagé l'administration sur la voie de la révolution numérique. À l'heure de la dématérialisation croissante des échanges, ce projet vise deux objectifs majeurs : simplifier l'accès des citoyens à l'administration et diminuer les coûts des procédures administratives.

La puce au service des pouvoirs publics

Dans ce cadre, de futures cartes à puce seront appelées à jouer un rôle de premier plan : la carte nationale d'identité électronique et la carte Vitale de seconde génération, mais aussi, à l'échelle des collectivités locales, les « cartes de vie quotidienne ». S'il est acquis qu'elles seront dotées d'une fonction d'authentification et de signature électronique permettant à leurs détenteurs d'effectuer plus simplement leurs démarches administratives, via Internet, des automates ou des terminaux publics, de multiples questions restent ouvertes. Quelle technologie adopter ? Quels usages, pour quelles cartes ? D'autres fonctionnalités sont-elles à envisager ? Quelles interactions et quelles complémentarités concevoir entre le secteur

bancaire et l'Administration ?

Le Groupement des Cartes Bancaires "CB" participe activement aux réflexions en cours. Sa solide expérience en matière de carte à puce lui permet en effet de mettre en partage une expertise de premier plan dans le cadre d'un projet de diffusion massive de cartes à puce.

CB : un modèle économique performant

Le modèle économique conçu par CB repose sur trois acteurs majeurs, qui partagent le coût des transactions :

- les porteurs de carte, qui acquittent une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par chaque banque émettrice ;
- les commerçants, qui versent une commission sur les paiements effectués par carte, rémunérant ainsi les prestations associées à chaque transaction [garantie du paiement et tenue à jour des comptes « carte » du commerçant] ;
- la communauté bancaire, qui met notamment à disposition de sa clientèle un large parc de distributeurs automatiques de billets et investit constamment dans l'amélioration des performances de la puce, en particulier sur le plan de la sécurité des transactions, et dans l'extension des secteurs d'acceptation de la carte.

Dans un contexte où, depuis la mise en

Multiplication des usages de la carte bancaire CB dans l'administration

Je suis persuadé, en tant qu'utilisateur et en tant que contrôleur de la CNIL, que nous avons en France une avance considérable sur l'utilisation des cartes à puce. Il faut que le Groupement des Cartes Bancaires "CB" porte haut et fort la technologie française. »

Philippe Nogrix, sénateur d'Ille-et-Vilaine, membre de la CNIL

Administration et paiement en ligne

L'administration en France a certes du retard aujourd'hui sur le paiement en ligne, mais a tous les moyens de le rattraper. Dans cette perspective, la véritable question de fond demeure de savoir si la carte sera un support double, servant à la fois aux paiements en ligne, et aux paiements présentiels. »

Jean Dionis du Séjour, député du Lot-et-Garonne

place des infrastructures techniques du système, le nombre de transactions n'a cessé d'augmenter, le coût de chaque opération n'a fait, quant à lui, que diminuer. Avec, pour résultat, un **coût de transaction jusqu'à 50 fois moins élevé** que celui de certains systèmes étrangers, le montant des commissions payées par les commerçants étant pour sa part **un des plus bas du monde !**

Les conditions du succès

De multiples facteurs ont concouru à la réussite du modèle CB de la carte de paiement à puce. Toutefois, trois challenges majeurs ont pesé d'un poids déterminant dans ce succès et décideront également, demain, de celui des cartes dévolues à l'Administration Électronique.

La conquête des porteurs. Lancée en 1967, la carte bancaire a été dotée d'une puce électronique en 1992. Cette année-là, on ne comptait encore que 21 millions de cartes bancaires CB, un chiffre qui a plus que doublé aujourd'hui. Ce n'est donc pas en un jour que l'usage de ce

Simplification dans l'Administration Électronique

Il faut œuvrer pour une multiplication de l'usage des lecteurs si l'on veut que la CNIE serve à l'Administration Électronique. »

Fabrice Mattatia, chargé de mission au ministère de l'Intérieur

Au plan juridique et au plan technique, tout est en place. Il reste à régler les problèmes du coût du terminal et surtout des commissions pour les petites collectivités locales. »

Michel Fouillet, chargé de mission DUSA – délégation aux usagers et aux réformes administratives, ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'État

rectangle de plastique s'est banalisé au point de devenir un objet de la vie quotidienne : en 2003, soit plus de 35 ans après sa découverte, la carte à puce CB devance le chèque en termes de volume de paiements.

Demain, les services publics seront confrontés à ce même challenge. La confiance des utilisateurs sera déterminante dans leur appropriation et leur utilisation des cartes qui leur seront proposées.

Un large réseau d'acceptation. Une carte sans lecteur ne sert à rien ! Certes, cette affirmation ressemble fort à une lapalissade. Mais il s'agit bien d'un enjeu majeur, qui a conditionné la diffusion et l'utilisation des cartes de paiement. La conquête des porteurs est en effet allée de pair avec celle des commerçants qui, aujourd'hui, sont un million à s'être dotés de terminaux de paiement CB. Initialement réticents, pour certains d'entre eux, à acquitter une commission sur les transactions, ils ont fait le constat de l'intérêt de son usage, au regard de la garantie et de l'automatisation de paiement.

Une optimisation continue du système. Cartes, terminaux et automates de paiement, réseau informatique... Le Groupement des Cartes Bancaires "CB" a acquis un savoir-faire de premier plan en matière de maintenance et d'amélioration technique continue de l'ensemble des éléments techniques de la chaîne de la monétique ainsi que de gestion des coûts associés. En partenariat avec l'industrie française de la monétique, la communauté bancaire œuvre notamment à garantir une sécurité sans cesse croissante sur tous les canaux de vente (de proximité, à distance comme sur les automates de paiement).

Les convictions de « CB »

Les cartes à puce de l'Administration Électronique, dotées d'une fonction d'authentification du porteur et d'une fonction lui permettant d'apposer une

signature électronique sur un document numérique, seront-elles aussi dotées d'une fonction de paiement ? De leur côté, les cartes à puce de paiement pourront offrir, à l'horizon 2006-2007, une fonction de signature électronique... Dans cette perspective, comment optimiser les complémentarités entre cartes bancaires et cartes administratives ? Le Groupement des Cartes Bancaires "CB" s'est d'ores et déjà forgé quelques convictions.

Segmenter les usages : regrouper sur une même carte toutes les informations relatives à l'état civil, à la santé ou les données bancaires d'un porteur présente des difficultés. La gestion d'un tel support, aussi bien en termes de date de validité, que de protection des données, de sécurité des transmissions voire des contestations, serait en effet des plus complexes.

S'appuyer sur les compétences et les infrastructures existantes : la fonction du paiement par carte à puce s'appuie aujourd'hui en France sur une infrastructure qui a fait ses preuves. Des synergies sont à construire entre pouvoirs publics et monde bancaire. En déléguant à la communauté bancaire CB les fonctionnalités de paiement des cartes administratives, les pouvoirs publics, tout en faisant l'économie de lourds investissements, s'appuieraient sur des professionnels compétents et légitimes, tout en répondant au souhait des Français de pouvoir utiliser leur carte de paiement CB dans l'univers des services publics. ■

Un socle commun pour toutes les cartes

Actuellement nous réalisons, au niveau de l'administration, des études sur le socle commun de toutes les cartes, mais aussi d'accès aux services. Car on ne fait pas que du paiement avec les cartes à puce, ce qui est le cas des cartes bancaires, on peut aussi gérer l'identité et l'authentification, comme ce sera le cas avec la carte d'identité. »

Marc Meyer, directeur adjoint de l'Agence pour le développement de l'Administration Électronique (ADAE)





Carte d'achat : la synergie en marche

Appelée à se déployer dans le secteur public, la carte d'achat, outil de rationalisation, de simplification et d'optimisation du traitement administratif des achats, sera une carte CB.

Le plus de la carte d'achat

L'administration territoriale est aussi concernée. Des cartes d'achat peuvent être proposées aux fonctionnaires. Nous avons lancé cette expérience à Meudon, avec l'aide de Bercy. Un certain nombre d'autres communes l'ont suivie pour valoriser le travail de nos fonctionnaires en simplifiant la tâche de l'administration. Cela évite de passer par la régie pour mener des opérations qui ne sont pas forcément lourdes. »

Hervé Marseille, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine et maire de Meudon

Comment **optimiser et moderniser les procédures des achats publics** d'un faible montant ? Comment simplifier la chaîne des dépenses, depuis la commande jusqu'au paiement autorisant une dématérialisation complète de la facture ? La réponse retenue par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : le déploiement de la carte d'achat. Ce moyen de paiement, confié à certains agents d'une administration ou d'une collectivité locale, leur délègue le pouvoir de passer commande de fournitures et de services de petits montants auprès de fournisseurs référencés. Mise en place dans les administrations anglo-saxonnes depuis les années 90, avec de très bons résultats, l'exécution des marchés publics par carte d'achat est désormais prévue en France par un décret publié le 26 octobre 2004.

Des économies substantielles

L'enjeu est d'importance : les achats de moins de 150 € représentent, pour les services de l'État, des collectivités locales et des établissements publics, **plus des deux tiers** de leur activité de commande, mais 4 % seulement de la valeur des achats. Les procédures actuelles pour ce type d'achat sont à la fois trop lourdes et trop complexes au regard de l'enjeu financier. Ce type d'achat représente donc un gisement d'économies très substantielles pour l'État.

Le Groupement des Cartes Bancaires "CB" s'est activement impliqué dans les réflexions menées par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sur les spécifications de cette carte et travaille depuis plusieurs années à la définition et à la mise au point de ses fonctionnalités. Membre de l'Association des professionnels européens de la carte d'achat (APECA), il s'emploie à promouvoir, aux côtés de ses partenaires, ce moyen de paiement.

L'indispensable interbancaire

L'adoption par la comptabilité publique des spécifications de la carte d'achat définies dès juin 2002 par le Groupement des Cartes Bancaires "CB" est l'illustration d'une parfaite synergie entre les savoir-faire de la collectivité bancaire CB et les besoins de modernisation des pouvoirs publics. Les cartes d'achat, à l'instar de toutes les cartes de paiement CB seront en effet interbancaires. En clair, les transactions pourront être effectuées quelle que soit la banque du fournisseur référencé. Cette souplesse, qui a fortement contribué au succès des cartes de paiement à puce auprès des Français, est reprise par les pouvoirs publics, comme un facteur déterminant de l'accompagnement de la liberté d'accès à la commande publique. ■

Groupement des Cartes Bancaires "CB"

Groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967.

www.cartes-bancaires.com
communication@cartes-bancaires.com

